

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises

P1

Rapport relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2023 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Pays de la Loire

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

PAS DE DÉLIBÉRATION

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

Vote dissocié sur l'avenant 2 des avenants aux conventions de délégation de service public

Les élus ne prennent pas part au vote : Claire HUGUES